

Bulletin d'adhésion 2021

**ATTENTION : Si vous avez adhéré en 2020 pour cette année-là,
Il vous faut RENOUVELER votre adhésion pour 2021**

L'adhésion se fait en principe sur le site, car elle permet, en même temps de vous inscrire sur ce site (pour accéder en plus à la partie réservée aux adhérents)¹.

Si vous n'êtes pas familier d'internet, vous pouvez envoyer un chèque au trésorier Didier Viel, 57 rue Adrien Recouvreur, 49000 Angers accompagné de ce bulletin.

Merci de compléter ce bulletin :

Renseignements généraux²

Votre nom d'élève* : votre prénom* :

Votre nom marital (pour mesdames) :

Votre date de naissance* :

Votre profession ou ancienne profession* :

Votre adresse postale* :

.....

Vos numéros de téléphone : fixe : mobile* :

Renseignements conbréens³

Votre cours* : ou ami, ex-professeur, ex-encadrant, ou ex-employé

Votre arrivée au collège* : année : et classe :

Votre départ du collège* : année : et classe :

Votre adresse électronique* :

Votre cotisation pour l'année 2021⁴

Votre choix d'adhésion* du montant de votre chèque (cochez la case appropriée) :

Adhésion normale : 16 € / an Adhésion normale clergé : 8 € / an

Adhésion duo (pour 2 personnes) : 20 € / an

Nom de la 2nde personne : Prénom :

Adresse électronique (si différente) :

👉 Possibilité pour les retraités d'une adhésion à vie (évite les rappels annuels) :

Adhésion à vie : 199 € Adhésion clergé à vie : 99 €

N.B. N'oubliez pas de joindre ce bulletin à votre chèque envoyé au trésorier. Merci

* : champ obligatoire

** : entourez ce qui vous correspond avec ou non le cours (si élève)

¹ Si ultérieurement vous souhaitez vous accéder à la partie privilégiée, il suffira lors de votre connexion de vous inscrire sur le site en choisissant "Je veux adhérer à l'Amicale" (ou contacter [le secrétaire](#)).

² Ces informations seront celles présentes dans le futur annuaire.

³ Ces informations nous permettent de vous situer dans le listing de l'Amicale et de le vérifier.

⁴ En adhérent par le site vous pourriez payer en ligne et recevoir un rappel à cotiser 11 mois après votre 1^{ère} adhésion.